



Arrêté

Portant permis de stationnement

Mairie de l'Ile Bouchard

Le Maire de la commune de l'Ile Bouchard,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur Sébastien BRION auto-entrepreneur de la société S/B domicilié au 03 rue de la Vallée Aux Nains 37220 à l'Ile Bouchard en date du 22 janvier 2024 qui souhaite effectuer des travaux de plombier-chauffagiste en occupant temporairement le domaine public au 32 rue de la Liberté 37220 à l'Ile Bouchard ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRÊTÉ

Article 1

Du lundi 22 janvier 2024 au vendredi 26 janvier 2024, Monsieur Sébastien BRION auto-entrepreneur de l'entreprise S/B domicilié au 03 rue de la Vallée Aux Nains 37220 à l'Ile Bouchard est autorisé à procéder à de plombier-chauffagiste au 32 rue de la Liberté 37220 à l'Ile Bouchard.

Article 2

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :
- stationnement : Réserve de 2 places de stationnement devant le 32 rue de la Liberté à l'Ile Bouchard ;

Article 4

La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 5

Monsieur BRION Sébastien est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 6

Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de l'Ile Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Ile Bouchard, l'ASVP de l'Ile Bouchard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'ile Bouchard le 22 janvier 2024

Arrêté n° 2024-01-14	
PUBLIÉ LE	22/01/2024
ACTE EXÉCUTOIRE	

Po le 1^{er} Adjoint au Maire
Francis D. A.
Nathalie VIGNEAU
Le Maire,
Nathalie VIGNEAU
Mairie de l'Ile Bouchard
Indre-et-Loire